# CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN

# Commission des dynamiques territoriales

### 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

Proposition d'approbation de deux avenants portant sur le financement de la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Département - site de THAL-DRULINGEN

Rapport n° CP/2017/446

# **Service gestionnaire:**

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

# Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes de deux projets d'avenants modificatifs aux conventions relatives au financement de la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Département - site de THAL-DRULINGEN.

Les nouvelles dispositions proposées ont pour objectif de structurer de façon linéaire le remboursement des avances mises en place par le Département afin de respecter les engagements et de permettre une gestion financière saine de la Plate-forme Départementale d'Activités.

Les cinq Plates-formes Départementales d'Activités (PFDA) proposent une offre foncière économique de qualité à l'échelle du Bas-Rhin pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises. Leur réalisation est fortement soutenue par le Département dans le cadre de conventions conclues avant l'application de la loi NOTRe.

Depuis la mise en place de cette politique de financement des PFDA, le Département s'est engagé à hauteur de 69,5 M€ dont 54,3 M€ en avances remboursables et 15,2 M€ en subventions.

À ce jour, 38,6 M€ ont déjà été versés aux EPCI dont 32 M€ en avances et 6,6 M€ en subventions. Le total des remboursements d'avances de la part des EPCI atteint à présent plus de 7,4 M€. Il reste ainsi un solde total de 24,6 M€ d'avances à rembourser par les EPCI bénéficiaires.

### Les objectifs poursuivis

Le dispositif proposé poursuit un triple objectif :

- harmoniser le suivi des opérations ;
- renforcer la gouvernance territoriale ;
- sécuriser les remboursements des avances versées.

De fait, le Département est confronté à des délais parfois très longs en matière de remboursements des avances versées, cette situation étant due à des stades de

commercialisation variables et des prix de vente des terrains parfois inférieurs aux coûts d'aménagement.

Au surplus, les avances remboursables doivent faire l'objet d'un tableau d'amortissement. Cette modalité, qui va dans le sens d'une sécurisation financière pour le Département, n'a pas été prévue dans les conventions initiales.

# Les évolutions proposées

Les propositions d'actualisation ont pour objectif de structurer et d'harmoniser les modalités de remboursement des avances départementales mises en place, selon un plan d'amortissement lissé sur une période d'une dizaine d'années, dans un souci de gestion financière maîtrisée.

Les deux projets d'avenants qui sont soumis à délibération concernent la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Bas-Rhin – site de THAL-DRULINGEN :

- le projet de PFDA s'est développé sur le site de la Zone d'Activités Intercommunale.
  Sur un projet d'aménagement global de 60 ha, les surfaces aménagées à ce jour sont de 20 ha, en cours de commercialisation;
- depuis 2004, 6 entreprises et un hôtel d'entreprises se sont implantés sur le site, générant une centaine d'emplois ;
- la surface commercialisable disponible est d'environ 16 ha.

Les nouvelles modalités de remboursement proposées ont fait l'objet de discussions préalables approfondies avec la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, maître d'ouvrage des équipements. Ces propositions de modalités de remboursement sont détaillées, par des tableaux d'échéanciers, dans les deux projets d'avenants soumis à votre approbation.

La Commission du Territoire d'action Ouest réunie le 4 septembre 2017 s'est prononcée favorablement sur ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes des deux projets d'avenants aux conventions relatives au financement de la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Bas-Rhin - site de THAL-DRULINGEN et de l'ancienne Zone d'Activités Intercommunale de THAL-DRULINGEN, à conclure entre le Département et la Communautés de Communes de l'Alsace Bossue, maître d'ouvrage des équipements, joints en annexe de la présente délibération dont les éléments essentiels sont les suivants :

o Avenant n°1 à la convention de financement des travaux de viabilisation primaire de la Zone d'Activités Intercommunale « THAL-DRULINGEN : remboursement du solde de

l'avance financière de 283 591,00 € en trois (3) annuités égales sur les exercices 2017 à 2019 ;

- o Avenant n°1 à la convention de financement de la plate-forme d'activités du Nord-Ouest du Département – site de « THAL-DRULINGEN » : remboursement d'un solde de 1 695 612,14 € comprenant :
- un remboursement de 403 886,20 € sur l'exercice 2018 au titre de versements indus (215 405,97 € d'indus versés sous forme de subvention et 188 480,23 € d'indus versés sous forme d'avance) ;
- un remboursement linéaire de 1 291 725,94 € au titre de l'avance financière en onze (11) annuités sur les exercices 2017 à 2027 ;

Elle autorise son président à signer ces avenants.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,

Frédéric BIERRY